

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 9 SÉANCE DU 17 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-sept mars à dix-huit heures trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, en son lieu habituel, sous la présidence de : Mme DUBAYLE-CALBANO Martine, maire

Présents : Martine DUBAYLE-CALBANO, Christine MATÉO, Sébastien AUGUSTE, Christophe SARRAN, Jean-Antoine OTALORA, Véronique ADELL, Sylvie ARACHE, Mélanie DESFERTILLES, Catherine GOUEL, Josette MÉZY, Benjamin OLIVE, Thierry SARRAN, Stéphanie VÉZINET

Absent(s) excusé(s) :

Fatah SEBBAK donne procuration à Mélanie DESFERTILLES

Absent(s) : Jean-Pierre PERROCHAUD

Secrétaire de séance : Mme MATÉO Christine

### ORDRE DU JOUR

- 1- Vote des taux de fiscalité locale 2021
- 2- Compte de gestion exercice 2020 - M14 Commune
- 3- Compte administratif exercice 2020 - M14 Commune
- 4- Affectation des résultats de l'exercice 2020 - M14 Commune
- 5- Budget primitif M14 Commune
- 6- Compte de gestion exercice 2020 - M14 Pôle Médical
- 7- Compte administratif exercice 2020 - M14 Pôle Médical
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2020 - M14 Pôle Médical
- 9- Budget primitif M14 Pôle Médical
- 10- Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- 11- Approbation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- 12- Redevance d'occupation du domaine public annuelle des taxis sur la commune
- 13- Convention de prestations de services avec ODM

Approbation de l'ordre du jour : à l'unanimité (14 voix)

Approbation de la séance précédente : à l'unanimité (14 voix)

~~~~~

### **POINT 1 : VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ LOCALE 2021**

Il est proposé de reconduire les taux de fiscalité locale (taxes d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti) que les années précédentes, à savoir :

- Taxe habitation : 8,98 %
- Taxe foncier bâti : 13.20 %
- Taxe foncier non bâti : 58.90 %

Où l'exposé le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux d'imposition des trois taxes pour l'année 2021.

### **POINT 2 : COMPTE DE GESTION EXERCICE 2020 - M14 COMMUNE**

Il est présenté le tableau des résultats d'exécution (Compte de Gestion 2020) établi par Madame la Comptable de Castries, conforme au compte administratif, qui se résume comme suit :

|                | RESULTAT<br>CLOTURE 2019 | PART AFFECTEE A<br>L'INVESTISSEMENT<br>2020 | RESULTAT<br>EXERCICE 2020 | RESULTAT CLOTURE<br>2020 |
|----------------|--------------------------|---------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|
| INVESTISSEMENT | 601 883,72               | 0                                           | -609 012,46               | -7 128,74                |
| FONCTIONNEMENT | 288 255,96               | 0                                           | 330 478,36                | 618 734,32               |
| <b>TOTAL</b>   | <b>890 139,68</b>        | <b>0</b>                                    | <b>-278 534,10</b>        | <b>611 605,58</b>        |

Où l'exposé le Conseil approuve à l'unanimité des personnes présentes le compte de gestion du budget général M14 2020, conforme au compte administratif.

**POINT 3 : COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2020 - M14 COMMUNE**

Il est présenté le Compte Administratif de la commune, qui se résume comme suit :

| REALISATION DE L'EXERCICE | DEPENSES            | RECETTES            | RESULTAT EXERCICE COMMUNE 2020 | RESULTAT CLOTURE COMMUNE 2019 | RESULTAT DE CLÔTURE 2020 |
|---------------------------|---------------------|---------------------|--------------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| Investissement            | 764 133,08          | 155 120,62          | -609 012,46                    | 601 883,72                    | -7 128,74                |
| Fonctionnement            | 739 408,45          | 1 069 886,81        | 330 478,36                     | 288 255,96                    | 618 734,32               |
| <b>TOTAL</b>              | <b>1 503 541,53</b> | <b>1 225 007,43</b> | <b>-278 534,10</b>             | <b>890 139,68</b>             | <b>611 605,58</b>        |

Où l'exposé, en l'absence de Madame le Maire, le conseil approuve à l'unanimité des votes exprimés le compte administratif du budget général M14 2020 identique au compte de gestion 2020.

**POINT 4 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 - M14 COMMUNE**

Au vu des comptes des résultats présentés ci-dessous, il est proposé d'affecter les résultats de clôture 2020 au budget primitif M14 Commune 2021 comme suit :

|                | RESULTAT DE CLOTURE COMMUNE 2020 | Affectation au BP COMMUNE 2021 |                |
|----------------|----------------------------------|--------------------------------|----------------|
|                |                                  | Recettes                       | Dépenses       |
| INVESTISSEMENT | -7 128,74                        | 500 000,00 (1068)              | 7 128,74 (001) |
| FONCTIONNEMENT | 618 734,32                       | 118 734,32 (002)               |                |
| <b>TOTAL</b>   | <b>611 605,58</b>                |                                |                |

Où l'exposé le conseil vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2020 au budget primitif M14, exercice 2021 de la commune.

**POINT 5 : BUDGET PRIMITIF M14 COMMUNE**

Considérant l'exposé détaillé du budget,  
Considérant l'affectation des résultats ci-dessus,  
Il est proposé le budget primitif M14 de la commune, exercice 2021 qui se résume comme suit :

|              | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|--------------|----------------|----------------|
| DEPENSES     | 1 314 166,00   | 916 314,00     |
| RECETTES     | 1 314 166,00   | 916 314,00     |
| <b>TOTAL</b> |                |                |

Où l'exposé, le conseil vote à l'unanimité par 14 voix pour, le budget primitif M14 de la commune, exercice 2021.

**POINT 6 : COMPTE DE GESTION EXERCICE 2020 - M14 PÔLE MÉDICAL**

Il est présenté le tableau des résultats d'exécution (Compte de Gestion 2020) établi par Madame la Comptable de Castries, conforme au compte administratif, qui se résume comme suit :

|                | RESULTAT CLOTURE 2019 | PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2020 | RESULTAT EXERCICE 2020 | RESULTAT CLOTURE 2020 |
|----------------|-----------------------|---------------------------------------|------------------------|-----------------------|
| INVESTISSEMENT | -282 435,78           | 0                                     | 105 256,53             | -177 179,25           |
| FONCTIONNEMENT | 49 965,72             | 49 965,72                             | 60 370,43              | 60 370,43             |
| <b>TOTAL</b>   | <b>-232 470,06</b>    | <b>49 965,72</b>                      | <b>165 626,96</b>      | <b>-116 808,82</b>    |

Où l'exposé le Conseil approuve à l'unanimité des personnes présentes le compte de gestion du budget général M14 2020, conforme au compte administratif.

**POINT 7 : COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2020 - M14 PÔLE MÉDICAL**

Il est présenté le Compte Administratif du Pôle Médical, qui se résume comme suit :

| REALISATION DE L'EXERCICE | DEPENSES         | RECETTES          | RESULTAT EXERCICE POLE MEDICAL 2020 | RESULTAT CLÔTURE POLE MEDICAL 2019 | RESULTAT DE CLÔTURE 2020 |
|---------------------------|------------------|-------------------|-------------------------------------|------------------------------------|--------------------------|
| Investissement            | 26 249,53        | 131 506,06        | 105 256,53                          | -282 435,78                        | -177 179,25              |
| Fonctionnement            | 14 503,86        | 74 874,29         | 60 370,43                           | 49 965,72                          | 60 370,43                |
| <b>TOTAL</b>              | <b>40 753,39</b> | <b>206 380,35</b> | <b>165 626,96</b>                   | <b>-232 470,06</b>                 | <b>116 808,82</b>        |

Où l'exposé, en l'absence de Madame le Maire, le conseil approuve à l'unanimité des votes exprimés le compte administratif du budget du Pôle Médical M14 2020 identique au compte de gestion 2020.

**POINT 8 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 - M14 PÔLE MÉDICAL**

Au vu des comptes des résultats présentés ci-dessous, il est proposé d'affecter les résultats de clôture 2020 au budget primitif M14 Commune 2021 comme suit :

|                | RESULTAT DE CLOTURE POLE MEDICAL 2020 | Affectations BP POLE MEDICAL 2021 |                  |
|----------------|---------------------------------------|-----------------------------------|------------------|
|                |                                       | Recettes                          | Dépenses         |
| INVESTISSEMENT | -177 179,25                           | 60 370,43 (1068)                  | 177 179,25 (001) |
| FONCTIONNEMENT | 60 370,43                             | 0 (002)                           |                  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>116 808,82</b>                     |                                   |                  |

Où l'exposé le conseil vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2020 au budget primitif M14, exercice 2021 du Pôle Médical.

**POINT 9 : BUDGET PRIMITIF M14 PÔLE MÉDICAL**

Considérant l'exposé détaillé du budget,  
Considérant l'affectation des résultats ci-dessus,  
Il est proposé le budget primitif M14 de la commune, exercice 2021 qui se résume comme suit :

|              | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|--------------|----------------|----------------|
| DEPENSES     | 190 670,00     | 24 000,00      |
| RECETTES     | 190 670,00     | 24 000,00      |
| <b>TOTAL</b> |                |                |

Où l'exposé, le conseil vote à l'unanimité par 14 voix pour, le budget primitif M14 du Pôle Médical, exercice 2021.

**POINT 10 : APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)**

La commune de Saturargues s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, un document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de la crise.
- Carte d'actions d'inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.

Le Conseil municipal après avoir écouté l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré DECIDE d'adopter à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.

**POINT 11 : APPROBATION DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de l'élaboration du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Ce document est réalisé dans le but d'informer la population sur les risques naturels et technologiques qui concerne la commune, sur les mesures de protection et de sauvegarde mise en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il indique également les mesures de sécurité individuelles à respecter.

Ce document obligatoire sera à la disposition de la population et mis en ligne sur le site internet de la commune.

Ce DICRIM s'intégrera dans le Plan Communal de Sauvegarde.

Madame le Maire précise que le document présenté pourra faire l'objet de modifications selon les indications du comité de relecture de la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ou majorité des membres présents et représentés,

ADOpte le DICRIM dont le modèle sera annexé à la présente.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures utiles pour informer la population sur les risques majeurs encourus sur le territoire communal.

**POINT 12 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ANNUELLE DES TAXIS SUR LA COMMUNE**

Vu le CGCT,

Considérant les demandes d'emplacement ou de changement d'immatriculation des taxis, il est proposé de proroger l'institution d'une redevance annuelle pour chaque emplacement de taxi.

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il est proposé d'appliquer aux tarifs 2021, le montant de la redevance de stationnement sur la voie publique à 200,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 non-participation au vote.

DÉCIDE, d'accorder aux propriétaires de taxis l'autorisation de stationnement sur la voie publique.

FIXE, pour l'année 2021, à deux cents euros (200,00€) par emplacement la redevance qu'ils devront payer pour occupation du domaine communal.

**POINT 13 : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC ODM**

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

Afin de pouvoir bénéficier de la maîtrise d'œuvre sur la commune de Saturargues pour les travaux suivants :

- Travaux Eclairage Public Chemin du Vidourle (7 luminaires + terrassements sur environ 200ml) par la Société ODM,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire :

- à signer une convention pour la durée nécessaire jusqu'à achèvement des travaux qui commencera à courir à compter de la signature de la présente convention pour un montant de 966,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à signer une convention pour la durée nécessaire jusqu'à achèvement des travaux qui commencera à courir à compter de la signature de la présente convention pour un montant de 966,00 € TTC.
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget.

INFORMATION(S) ET QUESTION(S) DIVERSE(S)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18:55



Le maire,  
Martine DUBAYLE-CALBANO